

Volume 1 - 18/19
octobre 2018

Lucie Loranger
Agente de la Fédération



www.d31.u60a.osstf.ca

Linda Lamarre, présidente
FEESO

Unité 60A - District 31
Telephone: 1-833-368-0886
Courriel: feeso60a@gmail.com



FEESO info

MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'année scolaire 2018-2019 est en marche et je vous souhaite une année remplie de succès et de réussite! Sachez que votre contribution joue un rôle important dans l'éducation des élèves!

Nos efforts seront axés à faire respecter la convention collective, défendre les droits des membres, répondre aux demandes des membres, assurer une représentation syndicale et faire les suivis des dossiers. Nous tenons toujours de continuer les soupers causeries avec les membres, de garder la communication vive, d'assister aux réunions des divers comités, de représenter l'Unité aux réunions du Provincial, entres autres.

Cindy Dubué, adjointe-exécutif du Provincial, Marc Robillard, agent de liaison du Provincial, Rosemary Judd-Archer, agente de liaison du Provincial et Tracey Marshall, agente de liaison du Provincial sont assignés à notre Unité pour nous appuyer au courant de cette année scolaire.

COMITÉ EXÉCUTIF

Linda Lamarre, présidente
Suzanne Boulanger, vice-présidente
Lise Labonté, trésorière
Poste vacant, négociatrice en chef
France Cameron, secrétaire/agente de communication
Diane Potvin-Carrière, officière
Josée Leclerc, officière
Lynne Lachapelle, officière
Lucie Loranger, agente de la Fédération

Réunions exécutives: 12 novembre 2018, 11 février 2019, 6 mai 2019

JOYEUSE ACTION DE GRÂCE



SEIGNEUR,
MAÎTRE DU TEMPS

Seigneur, maître du temps,
fais que je sois toujours prêt à
Te donner
le temps que Tu m'as donné.

Seigneur, maître du temps,
aide-moi à trouver chaque jour

le temps de Te rencontrer
et le temps d'écouter les autres,

le temps d'admirer
et le temps de respirer,

le temps de me taire
et le temps de m'arrêter,

le temps de sourire
et le temps de remercier,

le temps de réfléchir
et le temps de pardonner,

le temps d'aimer
et le temps de prier.

Seigneur, maître du temps,
je Te donne toutes les heures de
cette journée
et tous les jours de ma vie,
jusqu'au moment où j'aurai fini
mon temps sur la terre.

Amen

Jean-Pierre Dubois-Dumée



Assurance
Automobile | Habitation
Vie | Personne retraitée

www.raeoassurance.com/FEESO31-60A

RAEO (Régime d'Assurance des Enseignant(e)s de l'Ontario)

CINQ BONNES RAISONS DE DÉCONNECTER

Entre les textos, les courriels, les appels téléphoniques, les alertes de calendriers et les multiples notifications des réseaux sociaux, être connecté peut drôlement ressembler à un emploi à temps plein. On oublie même parfois qu'il est facile d'éteindre nos appareils.

Il est bon de réévaluer périodiquement votre relation avec la technologie et de « déconnecter » plus souvent.

Pour plus d'information, rendez-vous au www.raeoassurance.com/nouvelle24



Comité de bienveillance (naissance, congé de maladie, décès)

Lucie Loranger est la personne responsable du dossier de la bienveillance. Vous êtes demandés de compléter le formulaire « **Demande de bienveillance** », qui est sur le site web de l'unité, et l'envoyer par voie électronique à jlucie@hotmail.com. Suite à la réception du formulaire, la demande sera traitée selon les critères établis par le Comité de bienveillance.

RAAP

La RAAP aura lieu les **8, 9, 10 et 11 mars 2019** à Toronto, ON. Le choix des délégués se fera dans l'ordre suivant:

- les membres du Comité exécutif
- les membres-liaisons des comités provinciaux
- appel général aux membres.

Advenant qu'il reste une place à combler, vous êtes invités à signaler votre intérêt d'y assister en me soumettant votre nom, accompagné d'un petit mot expliquant pourquoi vous désirez assister à la RAAP, et ce d'ici **le jeudi 25 octobre 2018**.

Les délégués seront choisis lors de la réunion exécutive qui aura lieu le **12 novembre 2018**.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2019

L'Assemblée Générale Annuelle aura lieu par vidéoconférence **le mercredi 15 mai 2019** de 17 h à 20 h.

Le poste de vice-présidence, secrétaire/agente de communication et officiers seront mises en candidatures.

Également, les membres-liaisons des comités provinciaux feront l'objet d'une mise en candidature (Statut de la femme, Droits de la personne, Action politique, Santé et sécurité et Services éducatifs).

Commencer à y songer si vous désirez vous impliquer !

SOUPERS CAUSERIES

Les soupers causeries se poursuivront encore cette année. Nous vous rappelons que l'unité défrayera un maximum de **25\$** par membre pour souper. Voici les dates qui ont été déterminés jusqu'à maintenant:

Hearst:	le lundi 29 octobre 2018
Kapuskasing:	le mardi 30 octobre 2018
Cochrane:	le lundi 5 novembre 2018
Iroquois Falls:	le mardi 6 novembre 2018
Timmins:	le lundi 12 novembre 2018

Les soupers causeries dans la région de Kirkland Lake et New Liskeard auront lieu au printemps lorsque la température s'avère mieux.

Ce sera un plaisir de vous rencontrer!

RAPPORT D'ACCIDENT SURVENU AU TRAVAIL (FORMULAIRE #2002)

Toujours compléter un rapport d'accident survenu au travail même si la blessure est minime. Veuillez garder une copie de votre rapport d'accident pour vos dossiers et veuillez faire parvenir une copie à Linda Lamarre.

C'EST VOTRE DROIT - PERSONNE NE PEUT VOUS EMPÊCHER !

REPRÉSENTANT(E) EN MILIEU DE TRAVAIL

Tous les milieux de travail a un membre qui a accepté d'être représentant(e) en milieu de travail. Ils ou elles sont mes yeux et mes oreilles du lieu de travail. Son rôle est primordial pour le bon fonctionnement

Le représentant en milieu de travail est le premier lien entre le membre et la présidence de l'unité.

de notre unité. La description de tâches du représentant en milieu de travail est de s'assurer que les dispositions de la convention collective soient respectées; garder les membres informés en distribuant la documentation aux membres pendant les pauses, l'heure du dîner ou après les heures de travail; afficher la documentation sur le tableau d'affichage de la FEESO; communiquer avec le représentant de la zone géographique ou la présidence d'unité lorsque nécessaire.

RESPONSABILITÉS DES MEMBRES

Comme membre de la FEESO, vous avez des responsabilités telles que:

- aviser la présidence de tous changements reliés à votre emploi (congé de maladie, congé de maternité, congé sans solde, prêt de service, changement d'école, etc.);
- toujours faire parvenir une copie de demande d'emploi (affichage pour lequel vous postulez) à la présidence;
- connaissez votre convention collective;
- il est important que l'employeur et les membres respectent la convention collective;
- vous devez informer la présidence de toutes attentes, demandes ou situations qui ne sont pas conformes à l'entente collective.

DROITS DES MEMBRES

Si vous êtes convoqué à une réunion avec votre superviseur afin de discuter de votre rendement, y compris toute action qui pourrait entraîner des mesures disciplinaires, vous êtes priés **de communiquer immédiatement** avec **Linda Lamarre** pour en discuter. Lors de la rencontre, un représentant de la FEESO vous accompagnera.

Vous ne devriez pas admettre avoir agi de façon inconvenante dans votre emploi avant d'avoir consulté la présidence de l'Unité Linda Lamarre. Ceci est extrêmement important. N'acceptez aucune mesure disciplinaire de votre superviseur. Ne concluez pas d'entente. Ne signez aucun document. En outre, n'acceptez jamais de démissionner de votre emploi lorsque vous êtes sous pression de le faire sans avoir au préalable communiqué avec la présidence de l'Unité.

PROGRAMME D'ENTRAIDE DE LA FEESO

Il existe un programme d'entraide de la FEESO pour les membres qui rencontrent des difficultés financières.

Afin de qualifier pour ces fonds, certains critères doivent être rencontrés.

Si vous désirez de plus amples informations, veuillez communiquer avec Linda Lamarre.

LISTE DE RAPPEL

En ce moment, nous avons des membres sur la liste de rappel.

Avec le système SISA qui est en place, ces membres sont tenus en ligne de compte pour recevoir les premiers appels pour faire de la suppléance.

CONGÉS DE DEUIL Article L 32.1 d)

L'article L 32.1 d) stipule que lorsque les congés de deuil accordés en vertu de l'article 32.1 a) i) et 32.1 a) ii) coïncident avec une période de vacances pré-approuvée (*p. ex : congé de Noël et le congé de mars*) le membre du personnel pourra fixer à nouveau les jours de vacances impliqués. **C'est votre responsabilité d'aviser Julie Bisson si vous êtes affecté par ces circonstances.**

